



Dossier de déclaration de projet « carrière de Gouaix » emportant mise en compatibilité du PLUiH de Bassée Montois

1b_Annexe à la note de présentation - Présentation synthétique du dossier

Enquête publique

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Bassée-Montois

Proposition d'ordre du jour

- I- Rappel du contexte
- II- Présentation du projet
- III - Caractère d'intérêt général du projet
- IV- Les évolutions du PLUiH

*Le PLUi-H de la communauté de communes
Bassée-Montois a été approuvé le 10 juillet 2025*

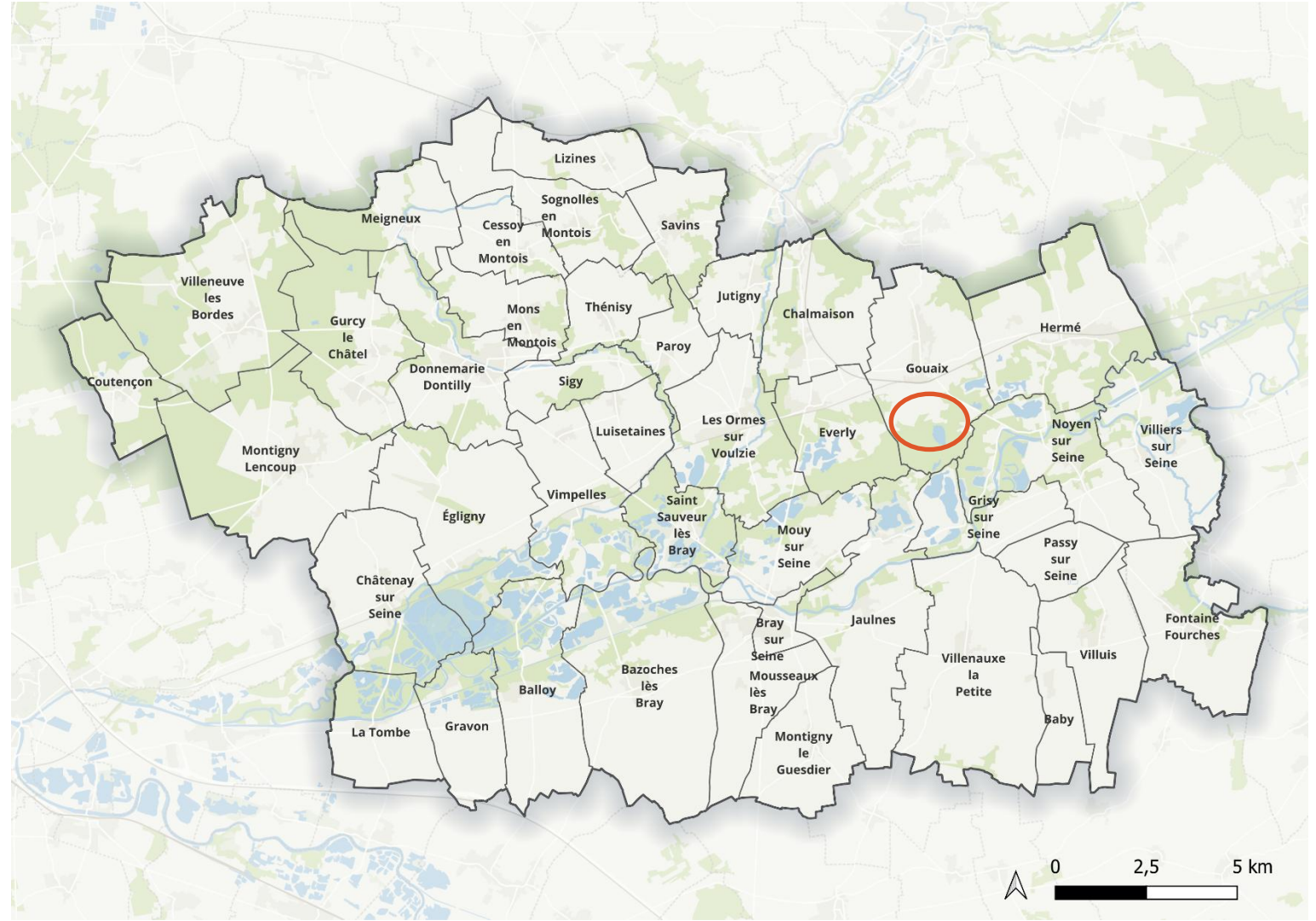
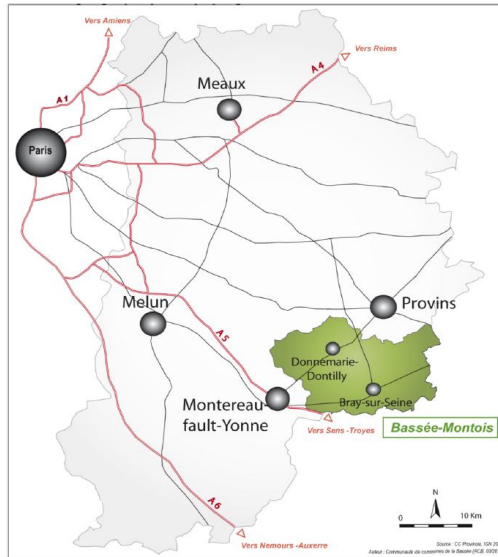


I. Rappel du contexte



I-A) Le territoire de Bassée-Montois

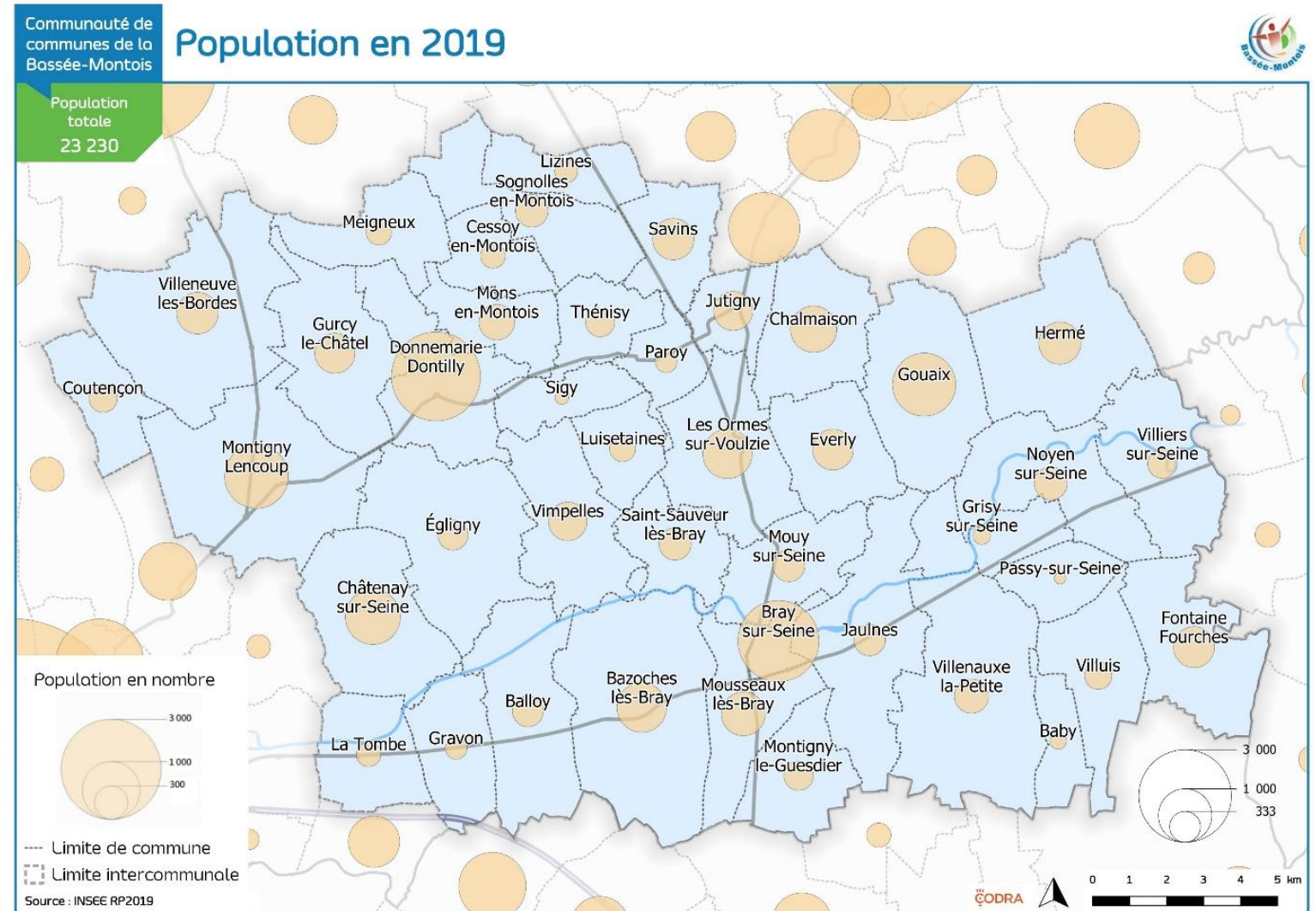
- **42 communes**
- **23 082 habitants (2023)**
23 407(2017), baisse de -1,4%
- **425 km²**



I-B) Le contexte socio-économique

- **25 communes** de moins de 500 habitants
- **12 communes** de 500 à 1000 habitants
- **2 communes** de 1000 à 2000 habitants
- **2 communes** de plus de 2000 habitants

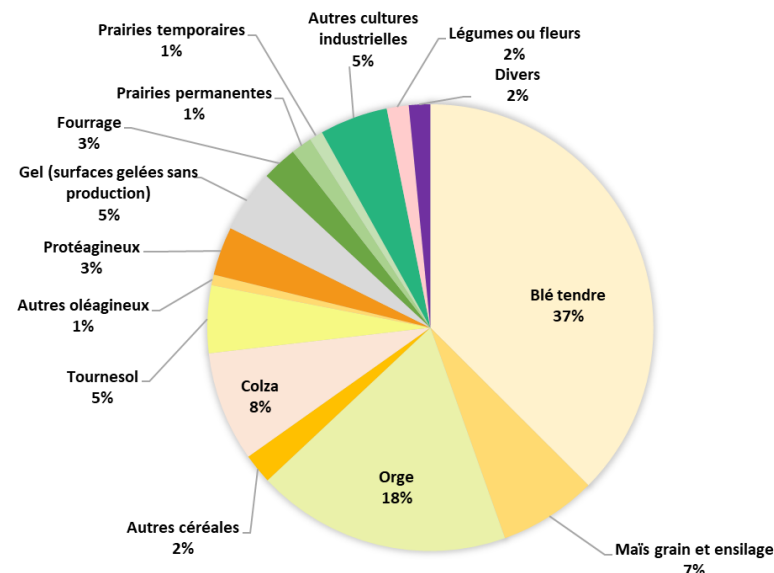
Commune de Gouaix :
1 300 habitants (2023)



I-C) Le contexte agricole

ASSOLEMENT DU TERRITOIRE DE LA CCBM EN 2021

SOURCE : RPG 2021



- **62% de la superficie du territoire**
- **Cultures de blé, orge et colza dominantes. Seulement 8% d'élevage**
- **142 emplois (2023), 167 exploitations (RGA 2020)**



Assolement du territoire

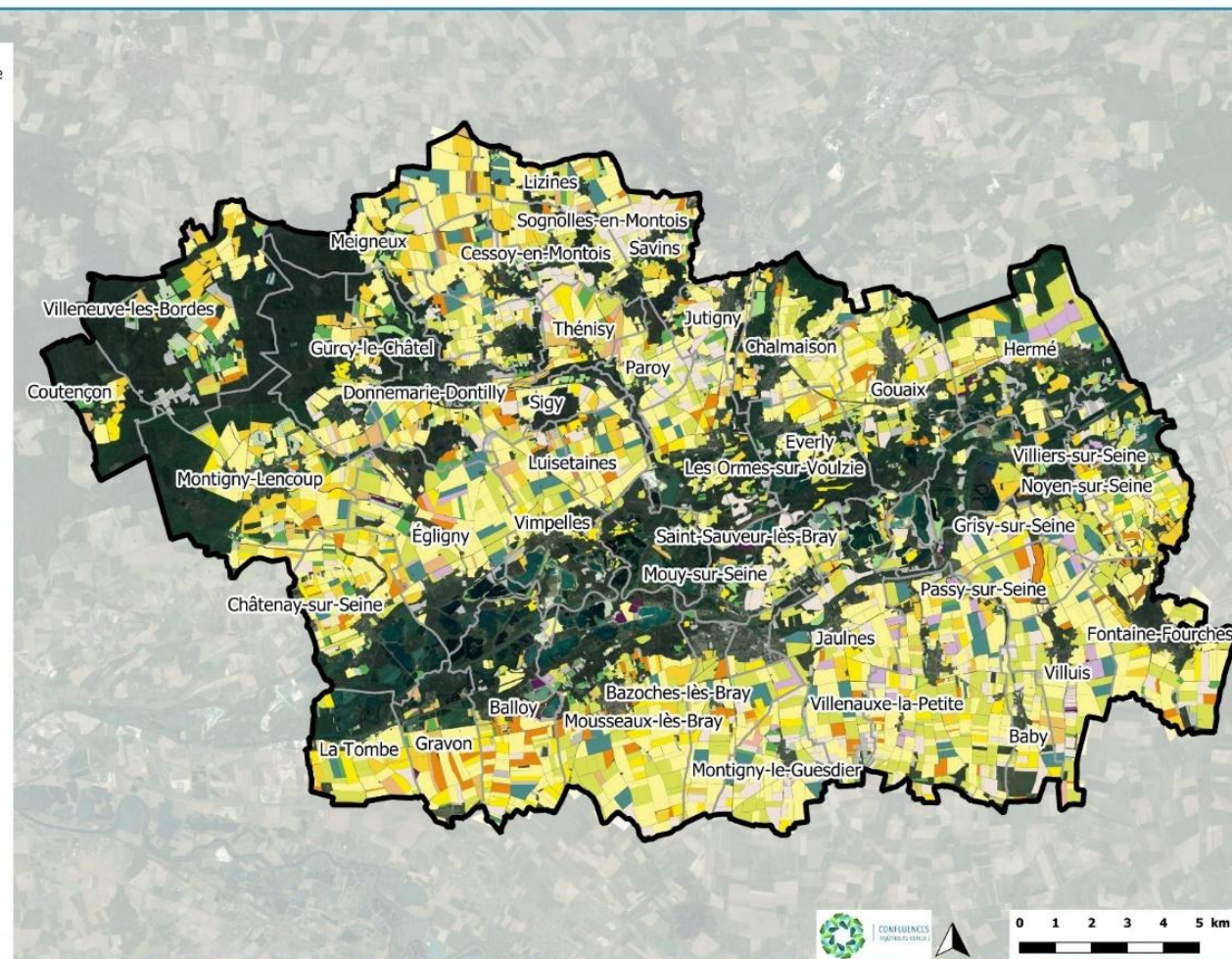
Communauté de communes de la Bassée-Montois

Limite intercommunale
Limites communales

Groupe de culture

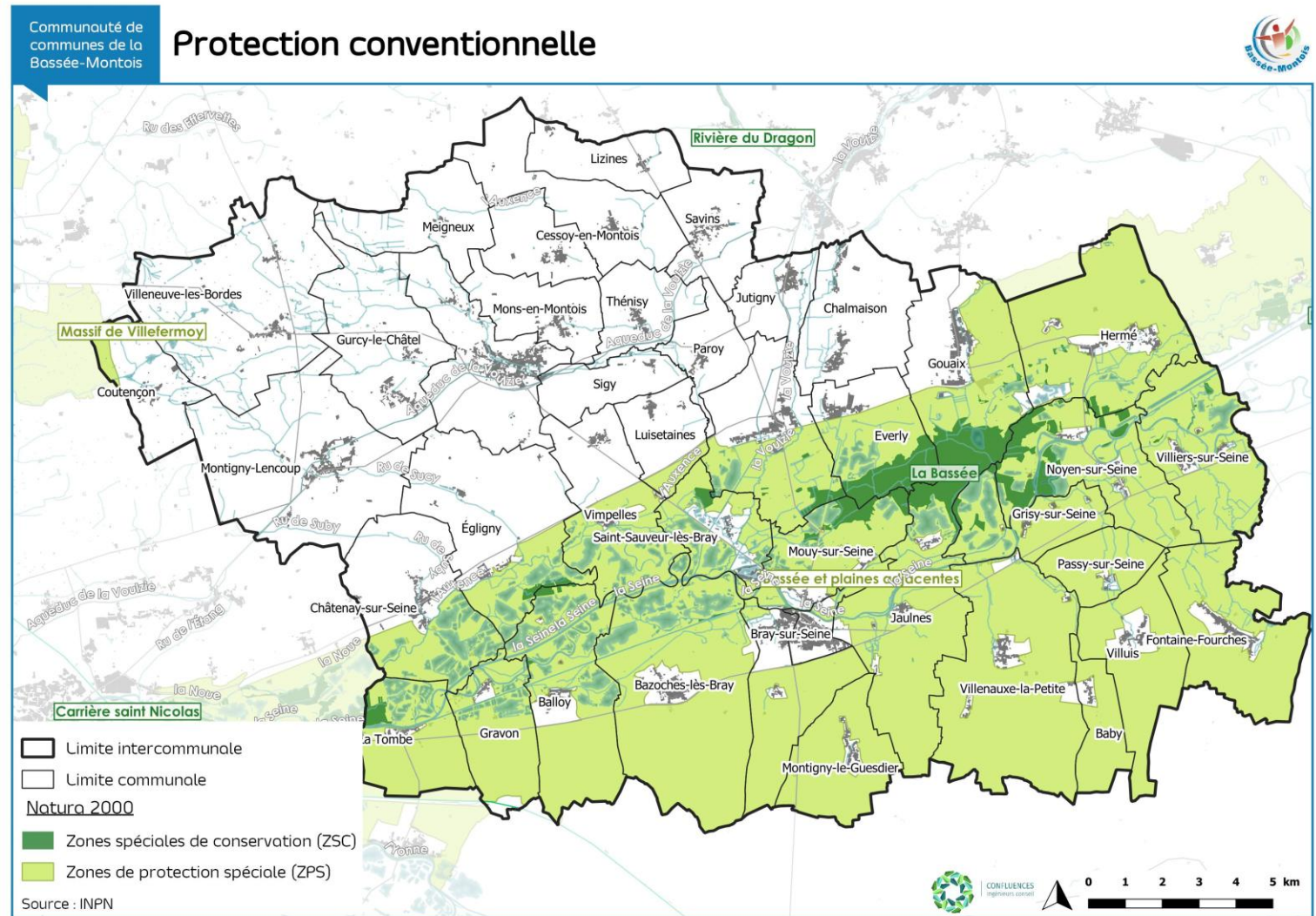
Blé tendre
Maïs grain et ensilage
Orge
Autres céréales
Colza
Tournesol
Autres oléagineux
Protéagineux
Plantes à fibres
Gel (surfaces gelées sans production)
Légumineuses à grains
Fourrage
Estives et landes
Prairies permanentes
Prairies temporaires
Vergers
Vignes
Autres cultures industrielles
Légumes ou fleurs
Divers

Source : RPG 2021



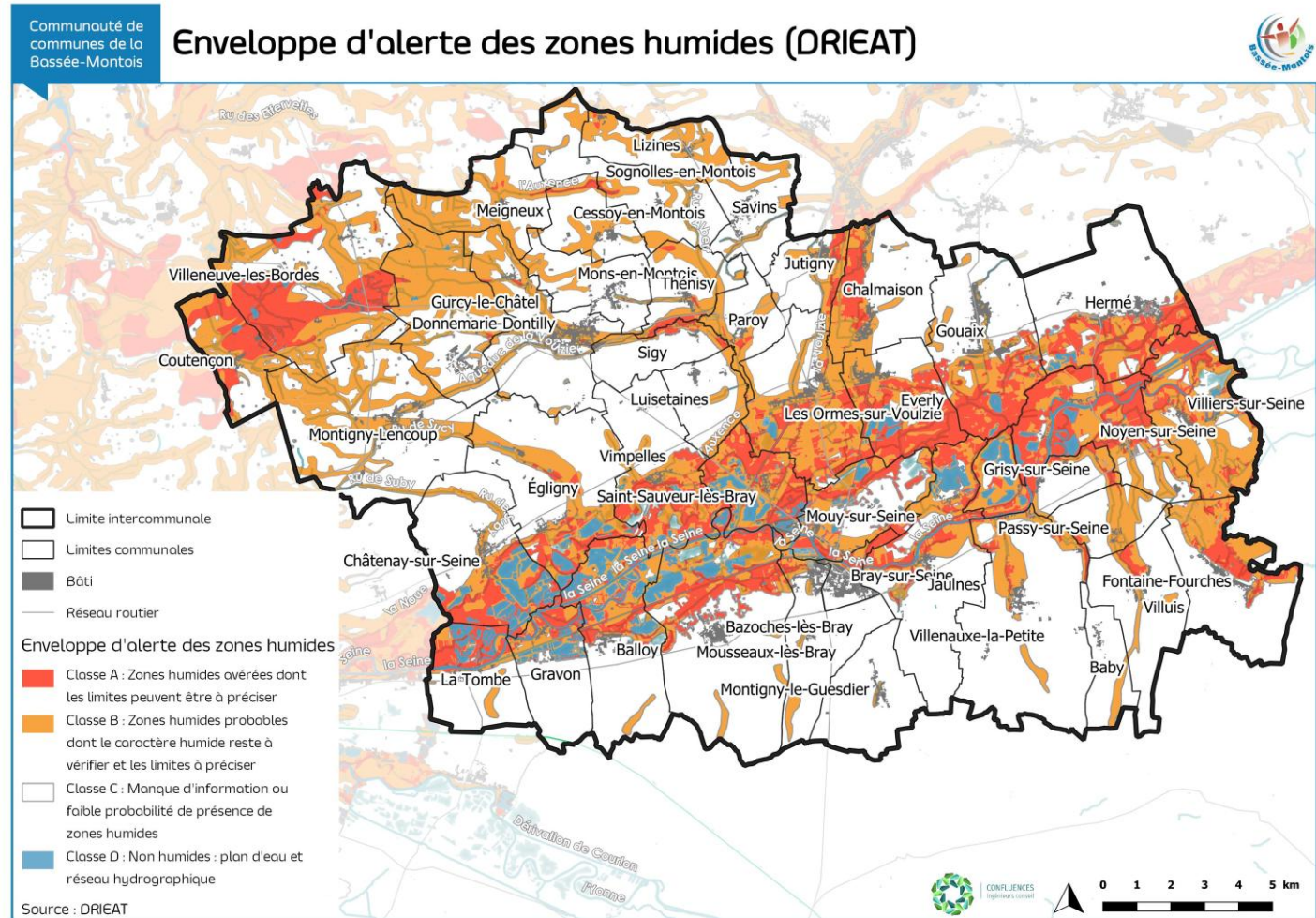
I-D) Le contexte naturel

- **1 Réserve Naturelle Nationale** (854 ha)
- **2 Arrêtés de Protection de Biotope** (77 ha)
- **3 sites Natura 2000, dont 1 ZPS** (32 433 ha) **et 2 ZSC** (1 403 ha)
- **31 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2**



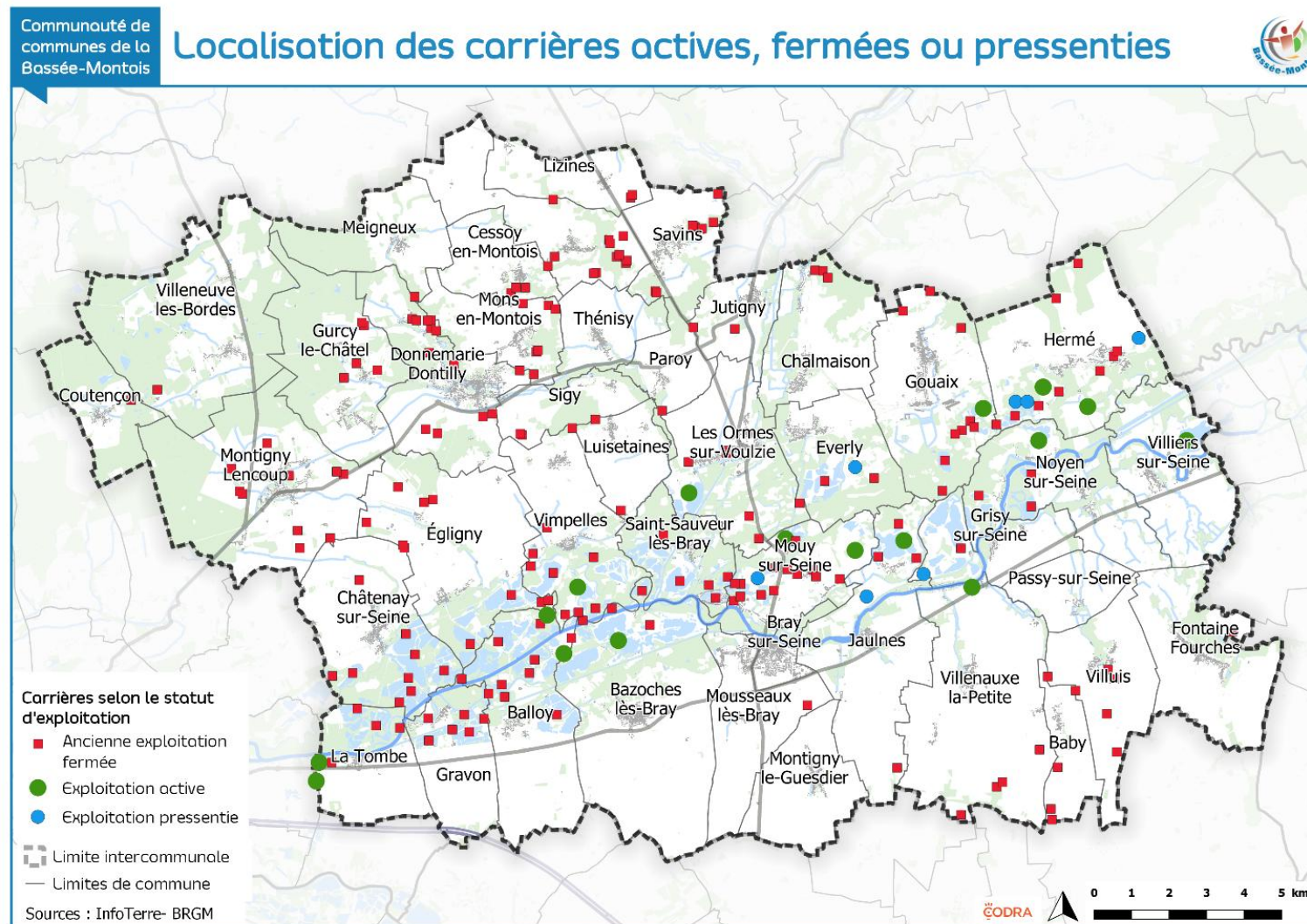
I-E) La trame verte et bleue

- **Différents réservoirs de biodiversité avec la Vallée de la Seine comme entité principale**
- **Des corridors :**
 - sous-trame arborée
 - sous-trame herbacée
 - sous-trame grandes cultures
 - sous-trame bleue
- **La Bassée est considérée comme une zone humide d'intérêt national** composée d'une mosaïque de milieux naturels (boisements alluviaux, marais, bras morts, prairies humides)



I-F) Le contexte des carrières en Bassée-Montois

- la Bassée est **1er gisement de granulats alluvionnaires d'Ile-de-France**.
- En 2024, la Bassée concentrerait **1 969 ha** de surface d'extraction autorisée répartie en **20 sites**, soit **82% des surfaces autorisées** en IDF (pour les granulats alluvionnaires)



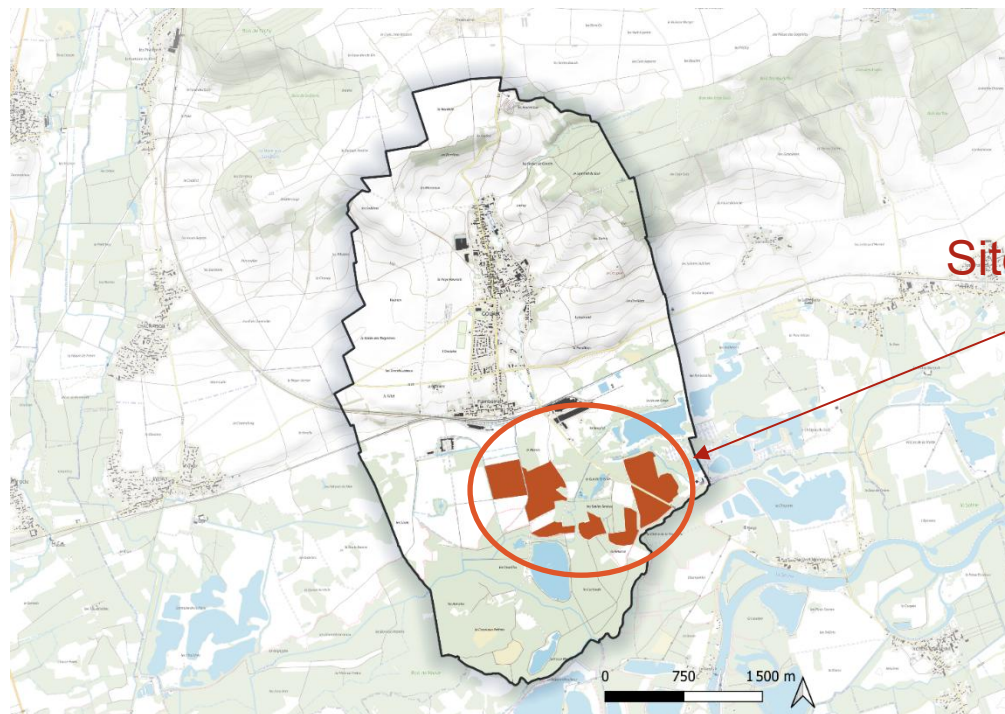
II. Présentation du projet



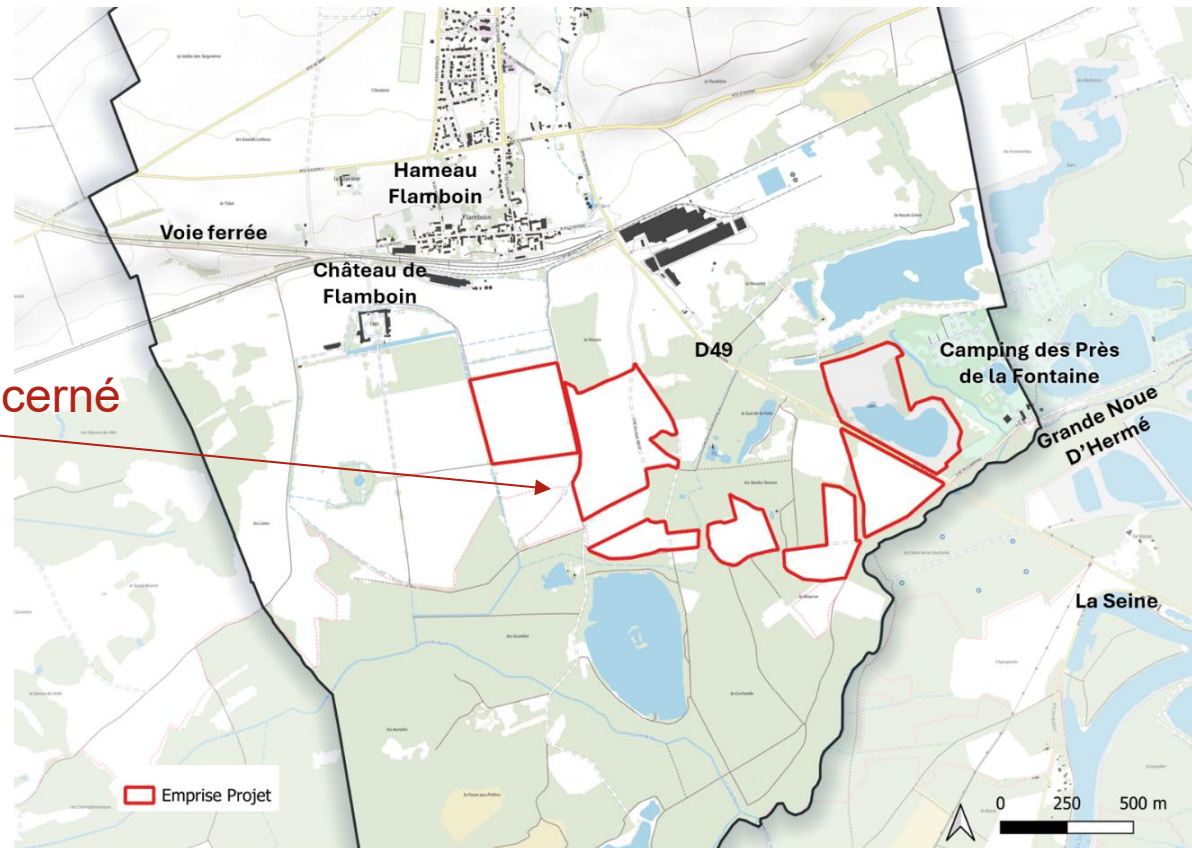
II-A) Plan de situation

Le projet se situe au sud-est de la **commune de Gouaix**, au sud du bourg, qui compte 1 299 habitants en 2023.

Le site est accessible principalement par la RD 49.



Localisation du site (Fond de carte : IGN)



Périmètre de projet (Fond de carte : IGN)



II-B) Périmètre du projet

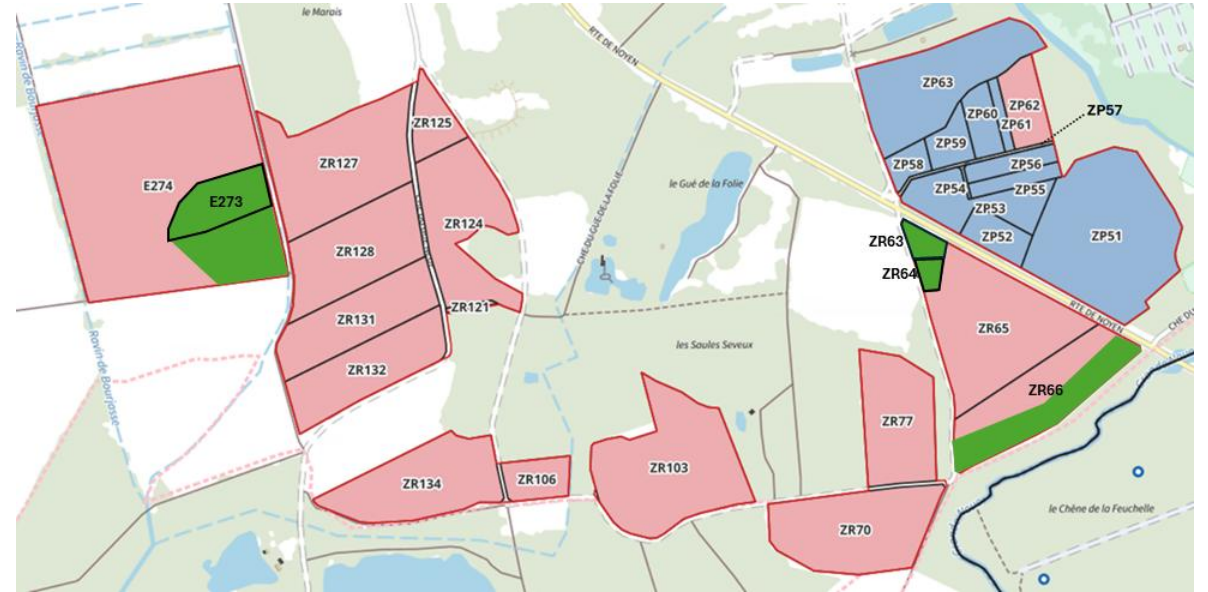
Superficie du site du projet : **59,4 ha** dont **39,16 ha** **exploitable** sur 7 secteurs



Périmètre du site et ses secteurs

Parcelles concernées :

E273 ; E274 ; ZP51 ; ZP52 ; ZP53 ; ZP54 ; ZP55 ; ZP56 ; ZP57 ; ZP58 ; ZP59 ; ZP60 ; ZP61 ; ZP62 ; ZP63 ; ZR63 ; ZR64 ; ZR65 ; ZR66 ; ZR70 ; ZR77 ; ZR103 ; ZR106 ; ZR121 ; ZR124 ; ZR125 ; ZR127 ; ZR128 ; ZR131 ; ZR132 ; ZR134 ; ainsi que 3 sections de chemins ruraux.



Repérage cadastral du périmètre de projet

En rose : Zone d'extension (secteurs faisant l'objet de la mise en compatibilité du PLUiH)

En bleu : Zone de renouvellement

En vert : Secteurs du périmètre de projet dédiés aux mesures d'évitement et de réduction du projet.



II-C) Etat initial du site – territoire et paysage

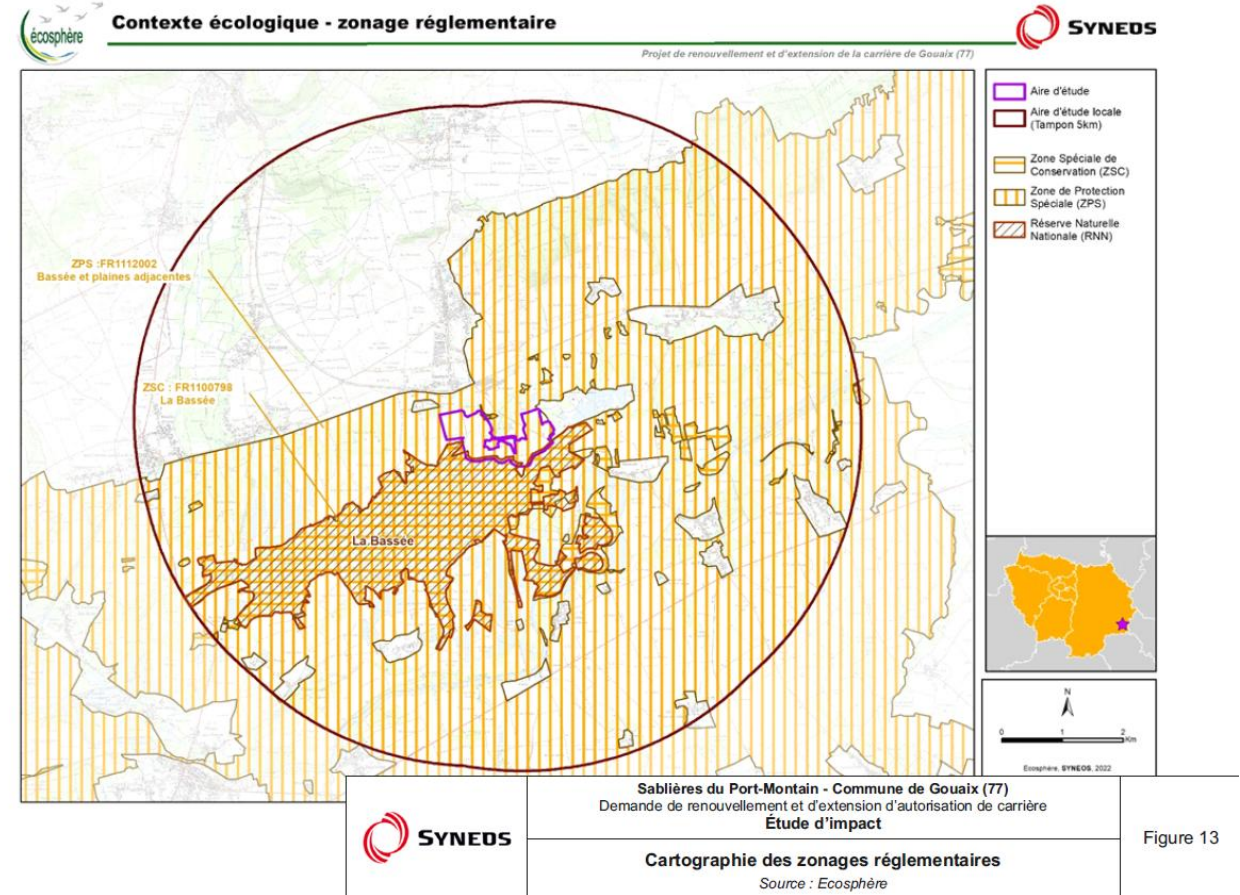


- Une occupation du sol à **vocation agricole** pour les sites en extension.
- Milieux physiques : **terrain plat**, situé au sein de la plaine alluviale de la Seine.
- A **proximité d'une nappe alluviale** très proche de la surface (1 à 3 m), fortement vulnérable aux pollutions.
- **Une visibilité réduite** du site par la présence d'écrans boisés



II-C) Etat initial du site – Patrimoine et écologie

- Présence d'un **périmètre de 500 m de monument historique** sur le secteur 2, lié au pavillon d'entrée du château de Flamboin.
- Emprise intégrale de la **ZNIEFF II** « Vallée de la Seine entre Montereau et Melz-sur-Seine » et de la zone Natura 2000 **ZPS** « Bassée et plaines adjacentes »
- Proximité immédiate avec une **ZNIEFF I**, une zone Natura 2000 **ZSC** « La Bassée » et une **Réserve Naturelle Nationale**
- **Les zones humides** identifiées se trouvent **en dehors** du périmètre d'exploitation.
- Présence d'**EBC** et de **périmètres de protection de lisières forestières** inscrit au sein du PLUi-H



II-C) Etat initial du site – Nuisances et risques

- **Des nuisances sonores de niveau faible à moyen**, dont les points forts se situent le long de la RD49
- **Des zones potentiellement sensibles aux vibrations** autour du projet (lignes électriques, réseau de gaz, etc.)
- **Une qualité de l'air globalement bonne**
- Risques naturels : **zone inondable** sur l'ensemble de l'emprise, **risque de rupture de barrage**, aléa faible de **retrait-gonflement des argiles**
- Risques technologiques : **carrières voisines** (SPM, A2C Port-Montain), **transport de matières dangereuses** (RD 18, RD 49, voie ferrée)



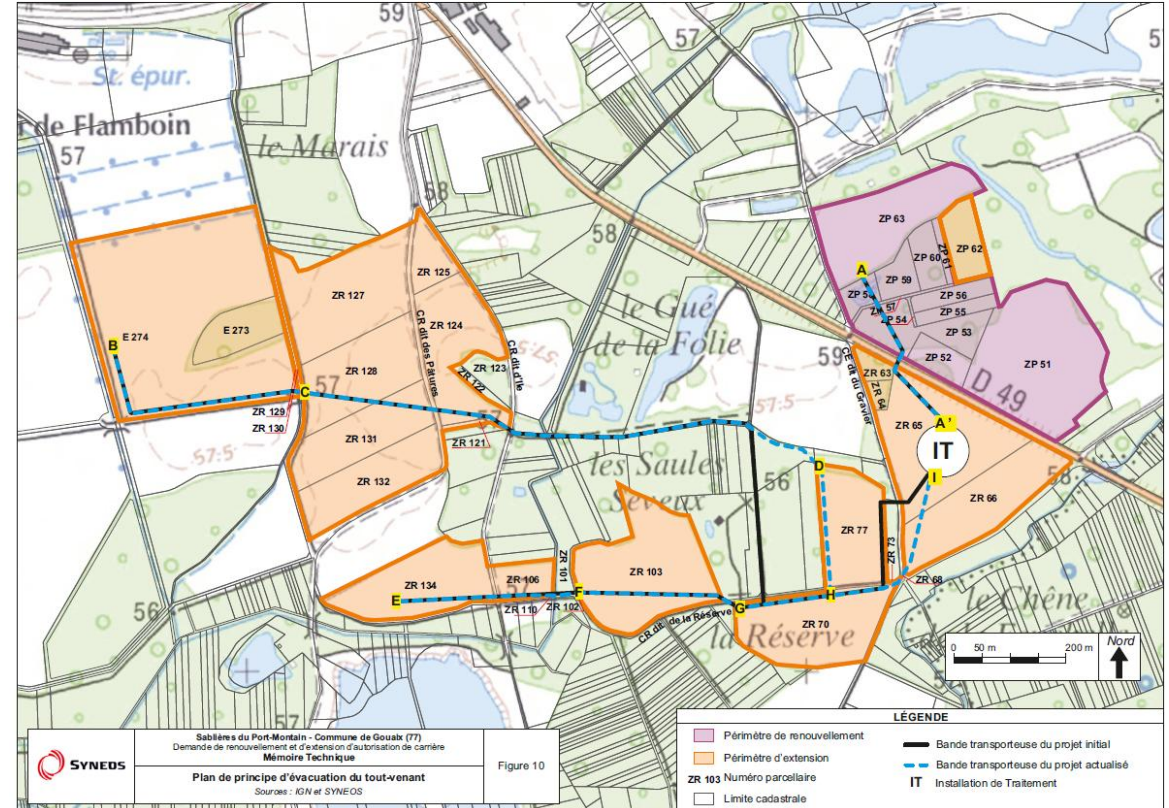
Vu du site numéro 3 –Source : Codra – Juin 2026



II-D) Objectif du projet

Objectif général : poursuite et extension de l'exploitation de granulats alluvionnaires à ciel ouvert, par extraction en eau (renouvellement d'un secteur autorisé + ouverture de nouveaux secteurs d'extension), pour répondre à la demande en matériaux de construction du Bassin parisien.

- Superficie exploitable : **39,16 ha**
- Rythme moyen de production : **120 000t/an**
- Durée totale : **23 ans**, dont 20 ans d'extraction effective
- Une exploitation en **5 phases**
- Accès principaux : **RD49 et chemins d'exploitation**
- Evacuation du tout-venant par des **bandes transporteuses**. Des aménagements adaptés pour éviter la dégradation des espaces naturels



II-D) Descriptif du parti pris urbain, paysager et environnemental du projet

Intégration paysagère

- **Site en plaine alluviale de la Seine** (secteur La Bassée), fond de vallée humide, boisements, plans d'eau d'anciennes extractions
- **Exploitation en eau** cohérente avec ce paysage
- Visibilité limitée depuis les abords, aucune habitation impactée
- Pendant l'exploitation, des **mesures de réduction** seront intégrées.
- Haie plantée au nord du secteur 2 avant le début des travaux pour **éviter la covisibilité avec le château de Flamboin** (Monument Historique classé)

Evacuation et trafic

- Tout-venant transporté par **bandes transporteuses** (pas de camions au sein même du projet), pensé pour limiter l'impact sur les espaces naturels (pilotis, utilisation de chemins existants)
- Semi-remorques ponctuels sur chemins ruraux (3 à 4 semaines/an)
- Trafic externe par camions via la RD49

Réaménagement du site à vocation écologique

- Un réaménagement sous **4 objectifs** : restauration des prairies humides et milieux boisés, renaturation des berges et plans d'eau et préservation du fonctionnement hydrologique de la nappe :
 - **854 000 m³** de matériaux du site réemployés intégralement
 - Environ **23 ha de plans d'eau, 16 ha d'espaces terrestres** dont des berges en pente douce
 - **940 m de haies arbustives**
 - Les ilots boisés confortent les corridors de déplacement entre la Réserve Naturelle Nationale au sud et les espaces naturels au nord.



III. Caractère d'intérêt général du projet



III-A) Un projet compatible avec les documents de planification et mettant en œuvre leurs orientations

Le Schéma directeur de la région Ile-de-France Environnement (SDRIF-E) à pour objectif :

- « **Mieux intégrer les dimensions écologiques et humaines afin de répondre à l'urgence climatique et aux nouvelles aspirations des Franciliens** » à l'horizon 2040-2050.
- Les terrains du projet sont concernés par la prescription « **Préserver l'accès au bassin d'exploitation stratégique de gisements franciliens de matériaux** » (OR 44 et OR 45).

À ce titre, l'exploitation de carrières relève d'une logique d'usage du sol distincte de l'urbanisation au sens du SDRIF-E et **peut être autorisée** au sein des espaces agricoles (OR 13), dès lors que le projet s'inscrit dans une **gestion durable** des ressources du sous-sol et que ses impacts environnementaux, après application de la séquence éviter-réduire-compenser, sont limités et acceptables.



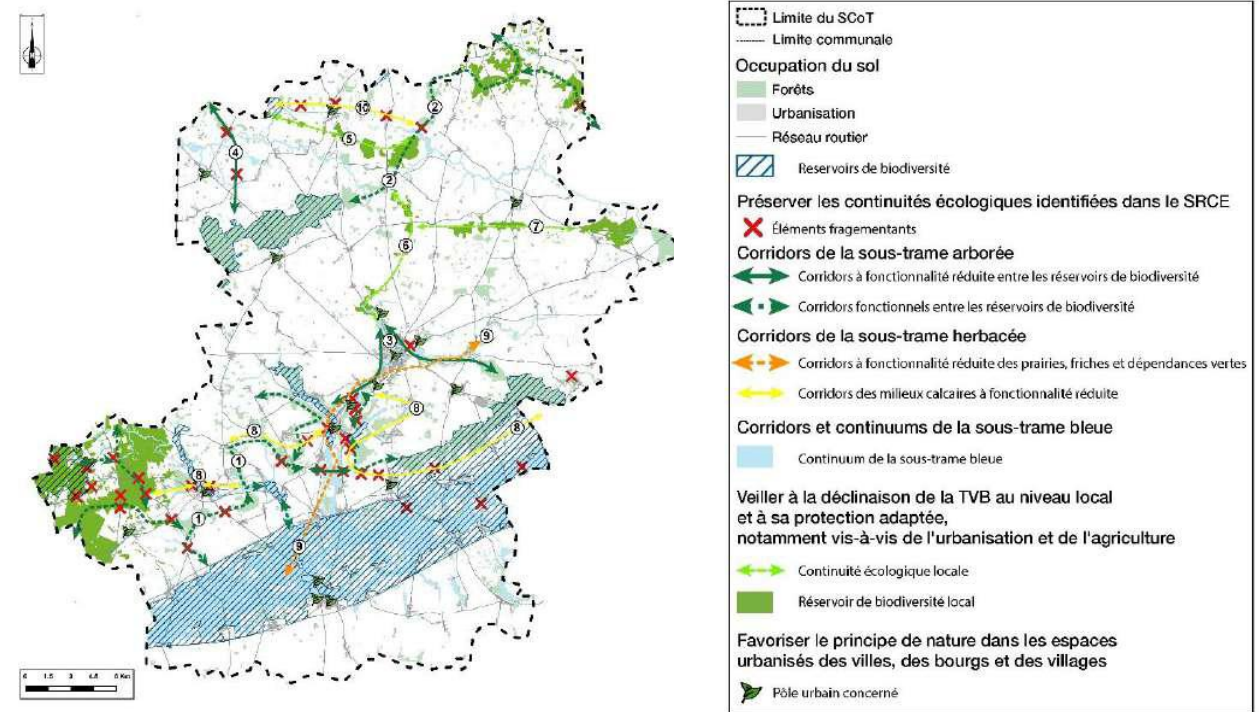
SDRIF-E, développer l'indépendance productive régionale



III-A) Un projet compatible avec les documents de planification et mettant en œuvre leurs orientations

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Provinois à pour objectif au sein de son PADD :

- « **Pérenniser et d'encadrer les activités d'extraction existantes** » en maintenant durablement l'exploitation des carrières de la Bassée, estimée à encore 30 ou 40 ans, afin de garantir l'approvisionnement au cœur de la région francilienne.
- Les **capacités d'exploitation doivent être maintenues en équilibre** avec les objectifs de préservation des activités agricoles et des espaces naturels et que les nuisances induites doivent être limitées.
- Le SCoT prévoit la **reconversion des sites** après exploitation, en privilégiant un retour à la vocation agricole ou naturelle



Carte TVB du DOO du SCOT



III-B) Un projet compatible avec les documents de planification et mettant en œuvre leurs orientations

Diagnostic du PLUiH

- La Bassée identifiée comme 1^{er} gisement de granulats d'Ile-de-France

PADD du PLUiH

- Axe II « Engager la diversification de l'économie locale en lien avec les atouts et les ressources du territoire »

➔ Orientation visant à maintenir les capacités d'exploitation en équilibre avec la préservation des activités agricoles et naturelles, et à diversifier les reconversions après exploitation.

Schéma régional des carrières - (juillet 2026)

- Orientation n°4.2 « Maintenir l'accès aux gisements d'intérêt national, interrégional, et régional dans les documents d'urbanisme ».

➔ La Bassée inscrite en gisements potentiellement exploitables d'intérêt interrégional

➔ La Bassée inscrite comme bassin d'exploitation stratégique pour son gisement de granulats alluvionnaires d'intérêt interrégional. (enveloppe coordonnée SDRIF-E/SRC)



III-C) Un intérêt économique confortant l'intérêt général

Localisation

- Présence de matières premières
- Proximité de la centrale à béton SPM
- Approvisionnement du marché local (dept.77, 89, 10) et des centrales à béton de la société (SPM, Nocéenne de Matériaux, SYNEOS Béton)

Impact sur l'activité économique

- Poursuite de l'activité d'extraction de la matière première
- Maintien des emplois directs sur le site d'Hermé, complété d'environ 12 emplois indirects estimés.
- Ancrage local de SYNEOS Hermé (salariés et sous-traitants du secteur)

Le projet présente ainsi un caractère d'intérêt général affirmé, répondant à des enjeux locaux, régionaux et interrégionaux, confirmés par les orientations des documents de planification en vigueur.



IV. Les évolutions du PLUi-H



IV-A) Analyse des besoins d'évolution du PLUiH

1^{ère} évolution du PLUi-H depuis son élaboration

S'agissant d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUiH, le projet et les évolutions apportées au dispositif réglementaire du PLUiH sont liés. **Les évolutions du PLUiH sont circonscrites aux seuls besoins de ce projet.**

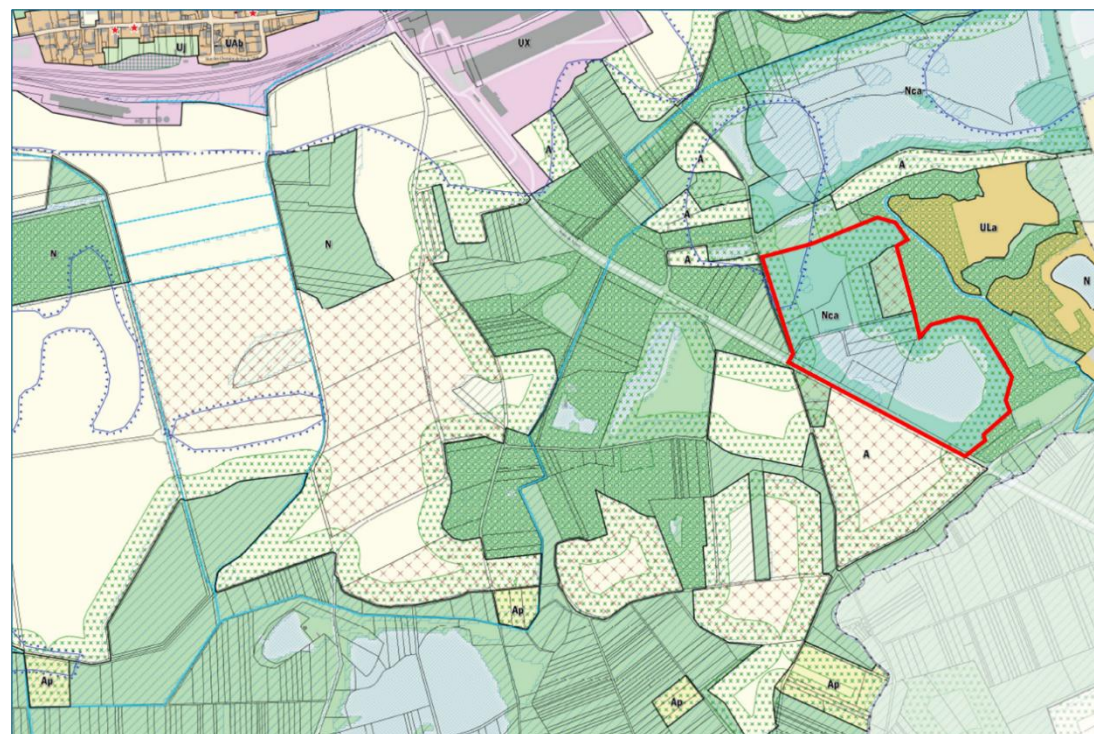
- Le projet est compatible avec le **PADD et les OAP** du PLUi-H : **aucune modification** nécessaire sur ces pièces
- Seuls **besoins d'évolution** du PLUi portent sur le **règlement graphique** (plan de zonage)

Zone N

- Superficie concernée : environ **0,8 ha** (site 1, parcelle ZP62)
- Évolution requise : reclassement en Nca uniquement sur la parcelle ZP62 (site 1)

Zone Nca

- Superficie déjà classée : environ 13 ha (site 1, périmètre déjà exploité)
- Aucune évolution n'est requise, le renouvellement de l'autorisation d'exploitation est déjà permis dans ce périmètre.



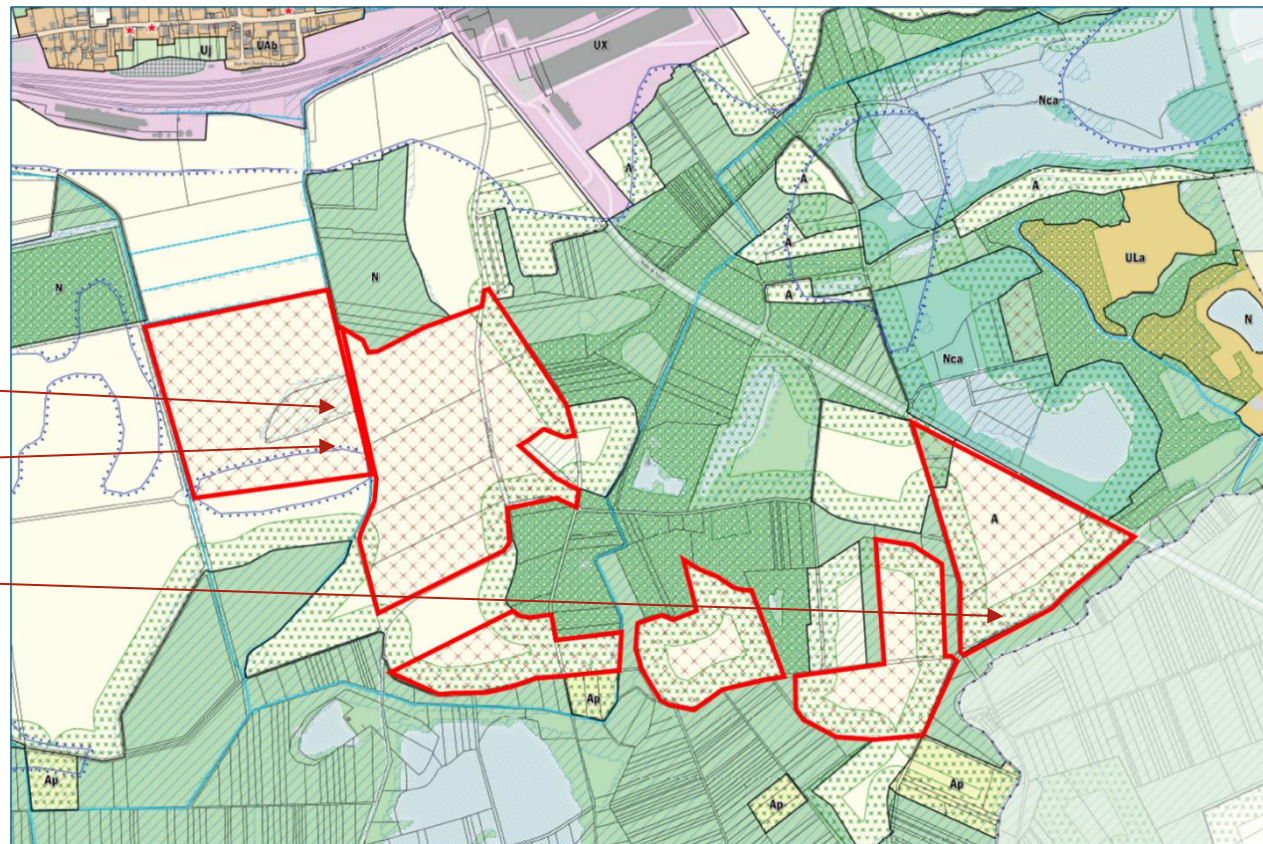
Extrait du règlement graphique en vigueur superposé au périmètre de projet



IV-A) Analyse des besoins d'évolution du PLUiH

Zone A

- Superficie concernée : **environ 42,5 ha (sites 2 à 7 hors parcelles n°272, 274 et ZR66)**
- Évolution requise : reclassement en zone naturelle dite de Carrière - Nca, à l'exception des secteurs suivants, maintenus en zone A:
 - Parcelle E273 (site 2) de 1,1 ha - *périmètre de mesure d'évitement*
 - Partie de la parcelle E274 (site 2) de 1,5 ha - *périmètre de mesure de réduction*
 - Partie de la parcelle ZR66 (site 7) de 1,8 ha - *périmètre de mesure de réduction (bande de 50 m de protection des lisières)*



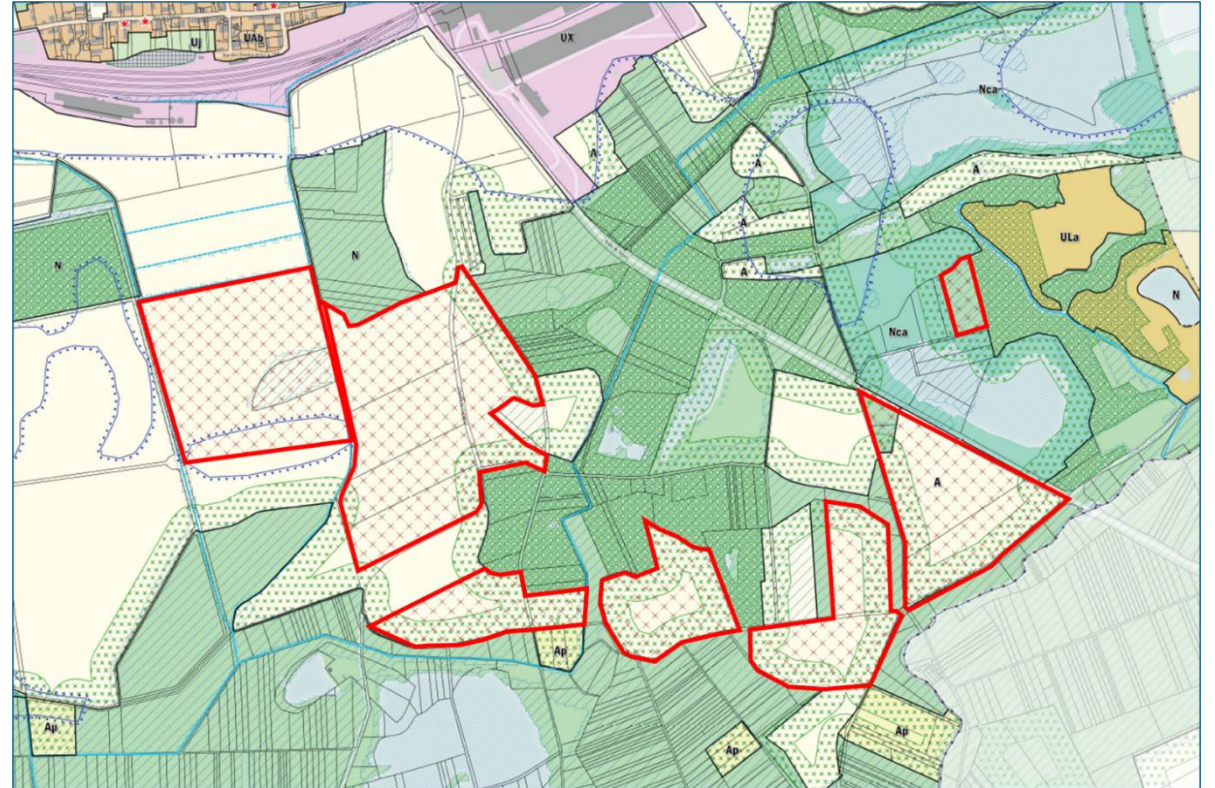
Extrait du règlement graphique en vigueur superposé au périmètre de projet



IV-A) Analyse des besoins d'évolution du PLUiH

Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol

- Superficie concernée : **environ 48,52 ha** (sites 2 à 7)
- Évolution requise : suppression de la prescription sur l'ensemble du périmètre de projet, y compris les parcelles en mesures d'évitement ou de réduction (aucune vocation ultérieure de carrière n'y étant possible)



Extrait du règlement graphique en vigueur superposé au périmètre de projet



IV-A) Analyse des besoins d'évolution du PLUiH

Lisières forestières protégées

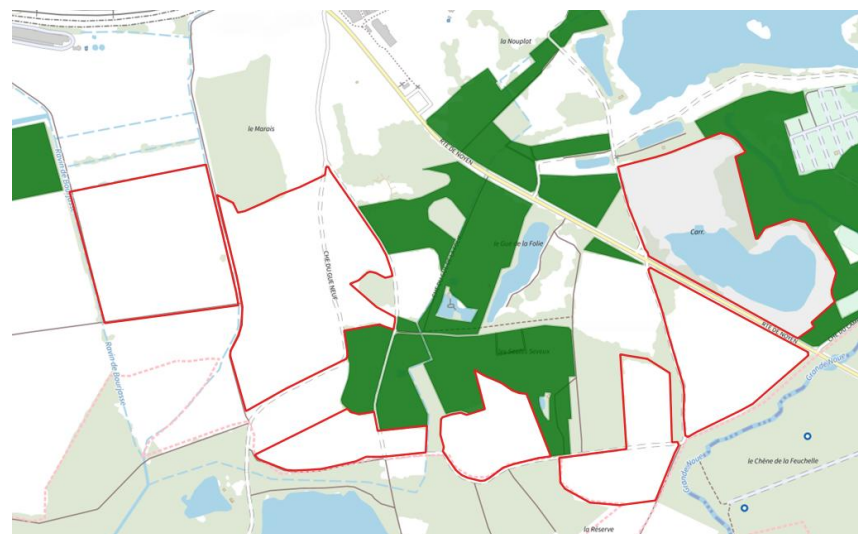
- Prise en compte du projet : aucune construction ni installation technique prévue dans ces périmètres
- Évolution requise : aucune

Espaces boisés classés (EBC)

- A proximité immédiate du périmètre de projet
- Prise en compte du projet : bandes transporteuses, accès véhicules et piétons dimensionnés pour éviter tout impact sur les périmètres d'EBC
- Évolution requise : aucune



Localisation des lisières forestières – Source : PLUiH en vigueur



Localisation des EBC – Source : PLUiH en vigueur



IV-B) Consommation ENAF

A Gouaix, où se situe le projet, la commune est considérée comme rurale au titre du SDRIF-E, et s'inscrit dans un espace à dominante agricole, espaces selon le SDRIF-E à préserver de toute urbanisation.

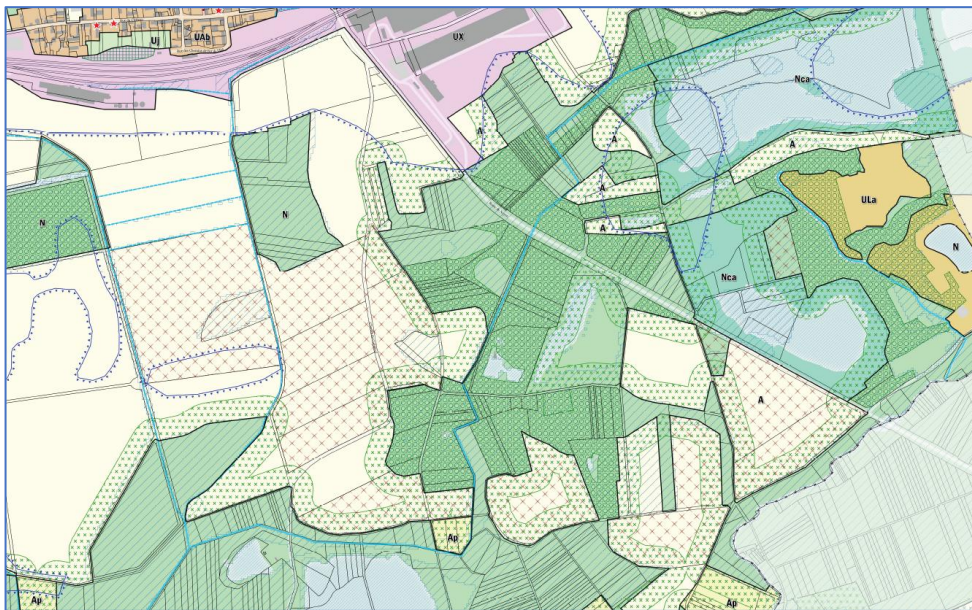
Au titre du SDRIF-E, Les terrains du projet sont concernés par la prescription « **Préserver l'accès au bassin d'exploitation stratégique de gisements franciliens de matériaux** » (OR 44 et OR 45). À ce titre, l'exploitation de carrières relève d'une logique d'usage du sol distincte de l'urbanisation au sens du SDRIF-E et peut être autorisée au sein des espaces agricoles (OR 13), dès lors que le projet s'inscrit dans une gestion durable des ressources du sous-sol et que ses impacts environnementaux, après application de la séquence éviter-réduire-compenser, sont limités et acceptables

→ La mise en compatibilité ne prévoit pas de nouvelle zone urbanisable.

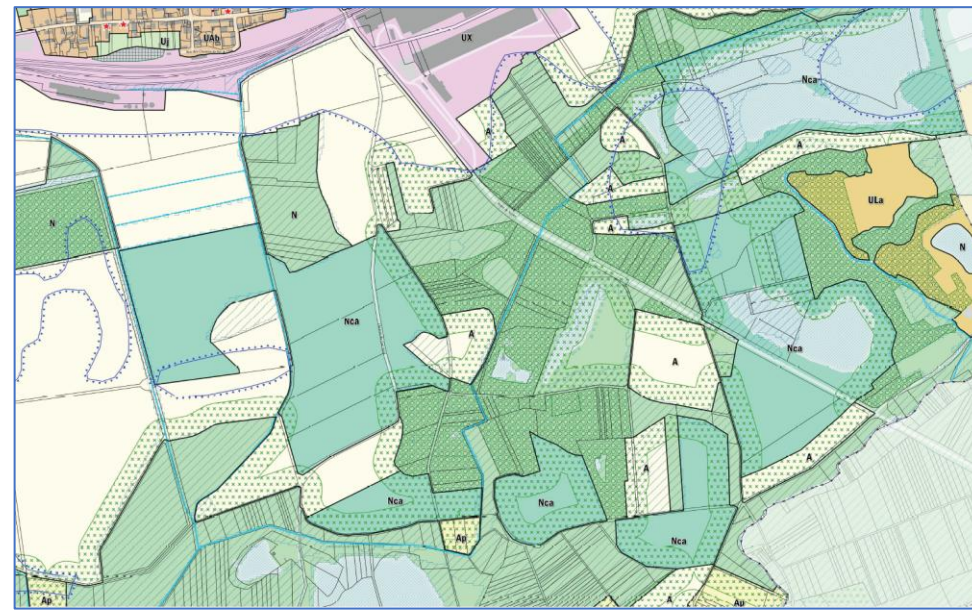
La mise en compatibilité d'induit pas de consommation d'ENAF au titre du SDRIF-E.



VI-C) Pièces du PLUiH modifiées



Extrait du zonage du PLUiH en vigueur



Extrait du zonage du PLUiH modifié pour la mise en compatibilité

Plan de zonage – règlement graphique

- Reclassement des périmètres de projet des sites 1, 3, 4, 5 et 6 (zone A ou N) en secteur Nca
- Reclassement des périmètres de projet des sites 2 et 7 en secteur Nca, à l'exception des parcelles en mesures d'évitement ou de réduction
- Suppression du périmètre de protection des richesses du sol ou du sous-sol sur l'ensemble des sites du projet



VI-C) Pièces du PLUiH modifiées

Rapport de présentation - diagnostic

- Insertion d'une mention du nouveau schéma régional des carrières (page 81, chapitre « L'industrie et les activités extractives »)

Rapport de présentation – Etat initial de l'environnement

- Insertion d'une mention du nouveau schéma régional des carrières (page 5)
- Précision du projet de renouvellement et d'extension de Gouaix dans la liste des carrières (chapitre « Une exploitation ancienne et importante des matériaux alluvionnaires dans la Bassée »)

Rapport de présentation – rapport de justification

- Mise à jour des superficies des zones et secteurs modifiés
- Annexion du dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité au rapport

A	Zone agricole	21 418,88	50,55%
Ap	Zone agricole protégée – inconstructible, sauf exceptions	4 862,54	11,48%
N	Zone naturelle	12788,51	30,85%
NL	Secteur naturel de loisirs	78,75	0,19%
Nca	Secteur naturel autorisant les activités liées à l'extraction de la ressource du sous-sol	1477,82	3,49%

Extrait du rapport de présentation (p26) – Justifications– pièce n°1.3 du PLUi en vigueur

A	Zone agricole	21 376,42	50,45%
Ap	Zone agricole protégée – inconstructible, sauf exceptions	4 862,54	11,48%
N	Zone naturelle	12 787,73	30,18%
NL	Secteur naturel de loisirs	78,75	0,19%
Nca	Secteur naturel autorisant les activités liées à l'extraction de la ressource du sous-sol	1 521,28	3,59%

Extrait du rapport de présentation (p26) – Justifications– pièce n°1.3 du PLUi modifiée pour la mise en compatibilité





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bassée-Montois

80, rue de la Fontaine
77480 Bray-sur-Seine
01 60 52 09 81